



## Fiche de renseignements : Demande d'enregistrement d'armes à feu pour entreprises (y compris les musées)

This form is available in English.

### Avant de commencer...

**Utilisez ce formulaire**, si vous êtes une entreprise ou un musée, pour :

- enregistrer des armes à feu
- aviser le directeur de l'enregistrement des armes à feu d'une modification apportée à une arme à feu enregistrée.

Vous devez remplir un formulaire pour chaque type de demande, soit pour l'enregistrement ou soit pour débiter un changement de description d'une arme à feu.

**Pour enregistrer une arme à feu**, vous devez être titulaire d'un permis d'armes à feu pour entreprises valide. Pour présenter une demande de permis d'armes à feu pour entreprises, remplissez le formulaire « Demande de permis d'armes à feu pour entreprises (y compris les musées) » (GRC RCMP 5486).

#### Autres façons de fournir les renseignements :

- Enregistrez vos armes à feu en direct à en accédant les [Services en direct destinés aux entreprises](#).
- Vous pouvez joindre une autre feuille, comme un imprimé de votre inventaire, en autant qu'elle contienne tous les renseignements sur l'arme à feu exigés dans la partie E - Renseignements sur les armes à feu de ce formulaire. Un vérificateur autorisé doit remplir la partie D - Renseignements sur le vérificateur de ce formulaire pour indiquer que les armes à feu qui se trouvent sur la liste ont été vérifiées.

**N'utilisez pas ce formulaire pour céder des armes à feu.** Pour céder une arme à feu à autorisation restreinte ou prohibée à une autre entreprise titulaire d'un permis (y compris un musée) ou à un particulier titulaire d'un permis, utilisez le formulaire « Demande d'enregistrement d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées acquises par cession » (GRC RCMP 5492).

Une personne peut céder une arme à feu sans restriction si, au moment de la cession :

- L'acheteur est titulaire d'un permis l'autorisant à posséder et à acquérir cette classe d'arme à feu;
- Le vendeur de l'arme à feu n'a pas de raison de croire que l'acheteur n'est pas autorisé à posséder et à acquérir cette classe d'arme à feu.

Pour confirmer que l'acheteur est titulaire d'un permis valide, le vendeur peut communiquer avec le Programme canadien des armes à feu, en composant le numéro 1 800 731-4000 ou encore en accédant aux [Services en direct destinés aux entreprises](#).

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, fournissez tous les renseignements exigés sur une autre feuille, inscrivez votre dénomination sociale et numéro de permis d'armes à feu au haut de la feuille et joignez-la à votre demande.

**Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire** ou si vous avez besoin d'un autre formulaire de demande, composez le 1 800 731-4000. Des renseignements supplémentaires et certains formulaires de demande sont mis à votre disposition sur [notre site Web](#).

**Les renseignements suivants donnent des explications concernant certaines parties du formulaire et vous aideront à répondre à certaines questions. Vous devriez lire les instructions au fur et à mesure que vous remplissez le formulaire. Si vous doutez toujours d'une question, composez le 1 800 731-4000 pour obtenir de l'aide.**

Postez votre formulaire dûment rempli et toutes ses pièces jointes à l'adresse suivante :

Gendarmerie royale du Canada  
C.P. 1200  
Miramichi NB E1N 5Z3

### A - Type de demande

#### Case 1

Vous **devez** aviser le directeur de l'enregistrement des armes à feu, dans un délai de 30 jours, de toute modification apportée à une arme à feu qui en change la description, c'est-à-dire :

- toute modification qui change la classe de l'arme à feu;
- toute modification apportée à une carcasse ou à une boîte de culasse lui permettant de tirer des munitions;
- toute modification apportée au type, au mécanisme, au calibre ou à la jauge de l'arme à feu;
- toute modification apportée à une arme à feu automatique modifiée.

### B - Renseignements sur l'entreprise ou le musée

#### Case 4

La dénomination sociale que vous inscrivez dans la case 4 est le nom qui apparaîtra sur le certificat d'enregistrement.

#### Case 5

Inscrivez votre nom légal (nom de famille, prénom, second prénom), votre titre de poste et vos coordonnées au cas où nous aurions besoin de communiquer avec vous pour répondre à des questions concernant la demande. Si vous êtes titulaires d'un permis d'armes à feu, indiquez votre numéro de permis d'armes à feu dans la case 5 d).

# Fiche de renseignements : Demande d'enregistrement d'armes à feu pour entreprises (y compris les musées)

## D - Renseignements sur le vérificateur

Les entreprises et les musées doivent vérifier toutes les armes à feu à leur inventaire par un vérificateur autorisé avant qu'elles ne soient enregistrées. Aussi, le directeur de l'enregistrement peut demander la vérification d'une arme à feu enregistrée lorsque sa description a changée.

La vérification constitue un moyen de confirmer que les renseignements que vous avez fournis sur l'arme à feu l'identifie et en détermine la classe à juste titre. Le vérificateur doit être approuvé par le directeur de l'enregistrement des armes à feu. Le vérificateur reconnu doit fournir un numéro tiré du Tableau de référence des armes à feu (TRAF). Pour obtenir un numéro du TRAF par vérification ou des instructions pour devenir vérificateur autorisé, veuillez contacter le Programme canadien des armes à feu au 1 800 731-4000.

## E - Renseignements sur les armes à feu

**Si vous signalez une modification apportée à la description d'une arme à feu enregistrée, vous devez fournir le numéro de référence, le numéro de certificat d'enregistrement et le numéro d'enregistrement d'arme à feu. Remplissez les cases correspondant aux renseignements qui ne sont plus exacts.**

### a) Numéro de référence/stock

Ce numéro serait un numéro que vous avez assigné à l'entrée pour votre usage interne. Ainsi, si nous devons vous contacter, nous pourrions identifier l'arme à feu par ce numéro de référence/stock que vous lui aurez attribué. Il peut s'agir, à votre guise, d'un simple numéro séquentiel ou d'un numéro de contrôle d'inventaire.

### b) Numéro de certificat d'enregistrement

Si vous signalez une modification apportée à la description d'une arme à feu enregistrée, vous **devez** fournir le numéro de certificat d'enregistrement.

### c) Numéro d'enregistrement d'arme à feu

Le numéro d'enregistrement d'arme à feu (NEAF) est un numéro d'identification unique qui est attribué à une arme à feu par le directeur de l'enregistrement des armes à feu. Le NEAF peut être estampé ou gravé sur l'arme à feu. Une arme à feu nouvellement fabriquée ne comporte pas de NEAF. Si vous signalez une modification apportée à la description d'une arme à feu enregistrée, vous devez fournir le NEAF.

### d) Carcasse / Boîte de culasse seulement

Si l'arme à feu signalée est une carcasse ou une boîte de culasse seulement et ne peut pas décharger de munitions, inscrivez une coche dans la case d), inscrivez le numéro de série dans la case e) et remplissez toutes les autres cases pour lesquelles vous avez les renseignements.

### i) Type

Utilisez l'abréviation indiquée dans la légende au haut de la page 2 pour indiquer le type d'arme à feu pour laquelle vous demandez l'enregistrement. Par exemple, si vous enregistrez une carabine, inscrivez RI dans la case.

### j) Mécanisme

Utilisez l'abréviation indiquée dans la légende au haut de la page 2 pour indiquer le mécanisme de l'arme à feu pour laquelle vous demandez l'enregistrement. Par exemple, si vous enregistrez une arme à feu dont le mécanisme est à verrou, inscrivez BA dans la case. N'inscrivez qu'un seul code. Si aucun code ne s'applique à votre arme à feu, inscrivez OT (Autre) et indiquez le type de mécanisme dans la case prévue à cette fin.

### k) Jauge/Calibre

La jauge ou le calibre fait référence à la taille de la munition qu'une arme à feu peut décharger. Normalement, cette information est estampée sur le canon de l'arme à feu. Si votre arme à feu a deux canons de jauges ou de calibres différents, inscrivez les deux nombres en les séparant par une barre oblique.

### l) Coups

Pour les armes à feu à un coup, le nombre de coups est toujours égal à « 1 ». Pour les armes à feu à canons multiples, le nombre de coups est le même que le nombre de canons. Pour les revolvers, le nombre de « coups » est le nombre de chambres dans le barillet. Pour les armes à feu à chargeurs, le nombre de « coups » est le nombre maximal de cartouches que le chargeur peut contenir, excluant la cartouche de la chambre.

### m) Longueur du canon

Pour les armes à feu autres que les revolvers, la longueur du canon correspond à la distance entre la bouche du canon et la chambre, incluant celle-ci, mais elle ne comprend pas la longueur des accessoires. La longueur du canon d'un revolver ne comprend pas le barillet. Elle se mesure par la distance entre la bouche du canon et la tranche de la culasse juste devant le barillet.

Prenez la mesure entre la bouche et la chambre, incluant celle-ci (par exemple, en mesurant la longueur de la baguette de nettoyage qui entre dans le canon lorsque le mécanisme est fermé). Inscrivez une coche dans la case appropriée pour indiquer l'unité de mesure (pouces ou millimètres).

### Numéro du Tableau de référence des armes à feu (TRAF)

Un vérificateur reconnu doit fournir le numéro du Tableau de référence des armes à feu (TRAF) pour chaque arme à feu que vous voulez enregistrer et/ou pour laquelle la description a été modifiée. L'absence ou l'inexactitude du numéro du TRAF retardera le traitement.

Le numéro de TRAF peut être inscrit dans la case qui suit la case m) à la fin de chaque description d'arme à feu. Lorsqu'il inscrit le numéro du TRAF, le vérificateur doit s'assurer d'inscrire l'identificateur canon, calibre, coup (CCC) exactement comme celui-ci est indiqué dans le TRAF (c'est-à-dire fichiers « parents » et « enfants »).

# Fiche de renseignements : Demande d'enregistrement d'armes à feu pour entreprises (y compris les musées)

## Liste de contrôle

### Avant de poster votre demande, avez-vous...

- répondu à toutes les questions pertinentes?
- fourni tous les renseignements nécessaires sur les armes à feu?
- fait vérifier la ou les armes à feu par un vérificateur autorisé?
- joint une autre feuille avec les renseignements supplémentaires (s'il y a lieu)?
- signé et daté la déclaration?



# Demande d'enregistrement d'armes à feu pour entreprises (y compris les musées)

Réservé à des fins administratives

**Attention :**  
Lisez la fiche de renseignements pour obtenir des explications. Utilisez une coche pour indiquer votre réponse (s'il y a lieu). Écrivez en lettres moulées à l'encre bleue ou noire.

<b>A - Type de demande</b>	
1. Type de demande (Cochez une seule case) <input type="radio"/> Enregistrement d'armes à feu <input type="radio"/> Modification apportée à la description d'armes à feu enregistrées	2. Nombre total d'armes à feu comprises dans cette demande

<b>B - Renseignements sur l'entreprise ou le musée</b>	
3. Numéro de permis d'armes à feu pour entreprises	4. Dénomination sociale de l'entreprise ou du musée

<b>Représentant de l'entreprise ou du musée</b>		
5. a) Nom de famille	5. b) Prénom	5. c) Second prénom
5. d) Numéro de permis d'armes à feu (s'il y a lieu)	5. e) Titre du poste	
5. f) Numéro de téléphone	Poste	5. g) Adresse de courrier électronique (s'il y a lieu)

<b>C - Déclaration du représentant de l'entreprise ou du musée</b>	
<p>Commet une infraction aux termes de l'article 106 de la <i>Loi sur les armes à feu</i> quiconque, afin d'obtenir un certificat d'enregistrement, fait sciemment, oralement ou par écrit, une déclaration fausse ou trompeuse ou, en toute connaissance de cause, s'abstient de communiquer un renseignement utile à cet égard.</p>	
<p>Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans toutes les pièces jointes sont, à ma connaissance, exacts et complets.</p>	
_____ Signature du représentant de l'entreprise ou du musée	_____ Date (aaaa-mm-jj)

<b>D - Renseignements sur le vérificateur</b>		
Toutes les armes à feu doivent être vérifiées par un vérificateur autorisé.		
6. a) Numéro de vérificateur	6. b) Nom de famille	6. c) Prénom
6. d) Signature du vérificateur		6. e) Date (aaaa-mm-jj)

Les renseignements recueillis dans le présent formulaire sont exigés en vertu de la *Loi sur les armes à feu*. Ils seront utilisés pour déterminer l'admissibilité et pour administrer et appliquer la législation relative aux armes à feu. Les droits des particuliers quant à l'information les concernant sont régis par la législation fédérale, provinciale ou territoriale applicable en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et, en outre, par les dispositions de la *Loi sur les armes à feu*.

# Demande d'enregistrement d'armes à feu pour entreprises (y compris les musées)

Protégé A  
une fois rempli

Réservé à des fins  
administratives

## E - Renseignements sur les armes à feu

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, photocopiez cette page avant de la remplir (consulter la fiche de renseignements pour obtenir d'autres moyens de fournir des renseignements).

Légende - Type	Légende - Mécanisme
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CG</b> = Fusil mixte</li> <li>• <b>HG</b> = Arme de poing</li> <li>• <b>RI</b> = Carabine</li> <li>• <b>SM</b> = Mitraillette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CV</b> = Version commerciale</li> <li>• <b>MG</b> = Mitrailleuse</li> <li>• <b>SG</b> = Fusil de chasse</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A</b> = À air comprimé, à ressort ou à gaz excédant 152,4 m/s (500 pi/s) et 5,7 joules (4,2 pi-lb)</li> <li>• <b>BA</b> = À verrou</li> <li>• <b>LA</b> = À levier</li> <li>• <b>R</b> = Revolver</li> <li>• <b>OT</b> = Autre (précisez)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CA</b> = Automatique modifiée</li> <li>• <b>FA</b> = Automatique</li> <li>• <b>MB</b> = À canons multiples</li> <li>• <b>PA</b> = À pompe</li> <li>• <b>SS</b> = À un coup</li> </ul>

### Arme à feu 1

a) Numéro de référence/stock		b) Numéro de certificat d'enregistrement (s'il y a lieu)			c) Numéro d'enregistrement d'arme à feu (s'il y a lieu)		
<input type="checkbox"/> d) L'arme à feu n'est qu'une carcasse ou une boîte de culasse et ne peut pas décharger de munitions.		e) Numéro de série		f) Marque		g) Fabricant (si différent de la marque)	
h) Modèle		i) Type	j) Mécanisme	k) Jauge/Calibre	l) Coups	m) Longueur du canon	Numéro du TRAF
						<input type="radio"/> mm <input type="radio"/> po	

### Arme à feu 2

a) Numéro de référence/stock		b) Numéro de certificat d'enregistrement (s'il y a lieu)			c) Numéro d'enregistrement d'arme à feu (s'il y a lieu)		
<input type="checkbox"/> d) L'arme à feu n'est qu'une carcasse ou une boîte de culasse et ne peut pas décharger de munitions.		e) Numéro de série		f) Marque		g) Fabricant (si différent de la marque)	
h) Modèle		i) Type	j) Mécanisme	k) Jauge/Calibre	l) Coups	m) Longueur du canon	Numéro du TRAF
						<input type="radio"/> mm <input type="radio"/> po	

### Arme à feu 3

a) Numéro de référence/stock		b) Numéro de certificat d'enregistrement (s'il y a lieu)			c) Numéro d'enregistrement d'arme à feu (s'il y a lieu)		
<input type="checkbox"/> d) L'arme à feu n'est qu'une carcasse ou une boîte de culasse et ne peut pas décharger de munitions.		e) Numéro de série		f) Marque		g) Fabricant (si différent de la marque)	
h) Modèle		i) Type	j) Mécanisme	k) Jauge/Calibre	l) Coups	m) Longueur du canon	Numéro du TRAF
						<input type="radio"/> mm <input type="radio"/> po	

### Arme à feu 4

a) Numéro de référence/stock		b) Numéro de certificat d'enregistrement (s'il y a lieu)			c) Numéro d'enregistrement d'arme à feu (s'il y a lieu)		
<input type="checkbox"/> d) L'arme à feu n'est qu'une carcasse ou une boîte de culasse et ne peut pas décharger de munitions.		e) Numéro de série		f) Marque		g) Fabricant (si différent de la marque)	
h) Modèle		i) Type	j) Mécanisme	k) Jauge/Calibre	l) Coups	m) Longueur du canon	Numéro du TRAF
						<input type="radio"/> mm <input type="radio"/> po	

### Arme à feu 5

a) Numéro de référence/stock		b) Numéro de certificat d'enregistrement (s'il y a lieu)			c) Numéro d'enregistrement d'arme à feu (s'il y a lieu)		
<input type="checkbox"/> d) L'arme à feu n'est qu'une carcasse ou une boîte de culasse et ne peut pas décharger de munitions.		e) Numéro de série		f) Marque		g) Fabricant (si différent de la marque)	
h) Modèle		i) Type	j) Mécanisme	k) Jauge/Calibre	l) Coups	m) Longueur du canon	Numéro du TRAF
						<input type="radio"/> mm <input type="radio"/> po	

Cochez cette case si vous avez joint une ou des feuilles supplémentaires.